22e ANNÉE (3e SÉRIE) | N° 23 | 7 JUIN 1900

L'AMI DU CLERGÉ

REVUE DE TOUTES LES QUESTIONS ECCLÉSIASTIQUES

DOGME, MORALE, LITURGIE, DROIT CANON, ÉCRITURE SAINTE, PATROLOGIE,
HISTOIRE SACRÉE. — LÉGISLATION CIVILE-ECCLÉSIASTIQUE. — PASTORALE, PRÉDICATION,
CATÉCHISMES. — BIBLIOGRAPHIE

DIRECTEUR ET RÉDACTEUR EN CHEF : F. PERRIOT
ANCIEN SUPÉRIEUR DU GRAND SÉMINAIRE DE LANGRES

Paraît à Langres, tous les jeudis

L'abonnement, pour tout l'Univers, est de 15 fr. avec le Supplément : L'AMI DU CLERGÉ PAROISSIAL, *de 10 francs sans le Supplément*

Toutes les lettres doivent être adressées à M. le Directeur de l'*Ami du Clergé*, Maison Saint-Pierre, rue Tassel, à Langres (Haute-Marne)

LOUIS VEUILLOT

(QUATRIÈME ARTICLE) [1]

Q. - Racontez-nous les origines de l'*Univers*, le grand journal catholique de France. Comment a-t-il débuté ? Qu'était-il avant que Louis Veuillot devint, suivant le mot méchant de Vapereau, « l'âme et la tête de cette feuille qui, sous sa direction, ne devint pas seulement l'organe des mauvaises passions de l'Eglise, mais une puissance avec laquelle il fallut compter » ?

R. — Un journal catholique, c'est une arme de défense forgée par la nécessité des temps, un organe de lutte et d'enseignement. Les catholiques sont attaqués par la presse, leurs ennemis — parfois des ignorants de bonne foi — ne connaissent rien de nos dogmes et les jugent, les persiflent, les calomnient tout de même ; alors des chrétiens généreux se lèvent pour répondre, pour rétablir les idées et les faits, pour éclairer : ils fondent un journal. Le journal nous sera nécessaire tant qu'il y aura des ignorants et des ennemis de l'Eglise, il peut donc se promettre un long avenir.

L'*Univers* fut par excellence, au dix-neuvième siècle, cette arme de défense. Mais ce n'est qu'après quarante ans de combats, de révolutions, de luttes par le livre, de guerres d'idées, qu'il a pris avec Louis Veuillot la forme définitive, la ligne de conduite immuable que nous lui voyons aujourd'hui. Et il est resté en quelque sorte la principale résultante du parallélogramme des forces catholiques.

I. — Le premier homme marquant du groupe des catholiques avant tout, dit M. Eugène Veuillot, fut « M. de Boulogne, prédicateur en 1777 de « Mesdames tantes du roi, » chapelain de Napoléon en 1806, évêque de Troyes en 1808, exilé de son diocèse en 1813, mort en 1825, pair de France. » Il fonde les *Annales catholiques ;* le 18 fructidor les supprime (4 septembre 1797) ; il les remplace par les *Annales philosophiques,* après le 18 brumaire ; un coup de force les fait disparaître en 1801 ; il les ressuscite dans les *Annales littéraires.* Rien ne put le lasser, pas même l'exil. Sa plume était nette autant que courageuse ; il voulait une action catholique calme, indépendante des pouvoirs qui passent et des partis qui demeurent passionnés. Aussi Louis Veuillot prenant un jour des notes sur un de ses livres s'écriait-il : « Voilà notre précurseur et notre vrai fondateur ! »

Pendant et après ce temps, le comte de Maistre et M. de Bonald opéraient une révolution dans les esprits : le premier les tournait vers « le pape, » le second vers le pouvoir chrétien. Quand Lamennais publia son *Essai sur l'indifférence* (1818-1820), le terrain était préparé. « Voilà un ouvrage qui réveillerait un mort, » dit M. de Frayssinous ; mais les morts étaient déjà ressuscités, l'opinion commençait à se faire à l'idée de l'infirmité et de la fausseté doctrinale du gallicanisme, et du danger pour la religion de s'attacher à une dynastie. Le clergé surtout comprit. Lamennais, de plus, lui souffla son ardeur pour les études religieuses, — car son *Essai* suppose de prodigieuses recherches, — et il se forma un courant ultramontain puissant.

Il n'y avait alors qu'un seul organe purement religieux : l'*Ami de la Religion et du Roi*, qui était avant tout gallican. Dans l'entourage de Lamennais, on l'avait surnommé l'*Ami de la religion du roi ;* la remarque était caustique, mais juste. L'abbé de Salinis et l'abbé Gerbet créèrent, pour défendre les doctrines romaines, le *Mémorial catholique* (1824), qui ne paraissait que tous les mois. On y vit débuter Gousset, Doney, Rohrbacher, Guéranger, Lacordaire, tous hommes de haute valeur et qui fournirent une glorieuse carrière. Le *Mémorial*, dans son article-programme, se déclarait catholique romain et il n'hésitait pas à aborder de front tous les préjugés courants touchant les Papes, l'Inquisition, la Ligue. Il y eut scandale. Un membre éminent du clergé de Paris dit un jour à M. de Salinis, qui venait de publier

[1] Voir l'*Ami* des 4 janvier, 22 février et 29 mars.

un article en l'honneur de saint Grégoire VII : « Vous avez donc fait la gageure de soutenir toutes les thèses impossibles ! Non content de justifier la Ligue, vous voulez maintenant réhabiliter Grégoire VII ! »

L'abbé Clausel de Cousergues, conseiller de l'instruction publique, écrivait au même abbé de Salinis : « Vous êtes responsable de toutes les choses révoltantes qui s'impriment dans votre *Mémorial*. On y donne des éloges magnifiques aux brochures de M. Rohrbacher, Wrintz, Pélier, etc., qui renferment tout ce qu'on peut imaginer de plus insolent, de plus fou, de plus scandaleux contre l'épiscopat français et contre tout ce qu'il vous plaît d'appeler catholique non romain ! » Et il concluait : « Votre *Mémorial* est schismatique, parce qu'il fait fermenter le levain du schisme dans plusieurs diocèses. »

On voit si les esprits étaient calmes et les idées justes.

Le *Mémorial* était surtout rédigé par des ecclésiastiques. Les laïques catholiques voulurent avoir aussi leur organe pour exercer une influence politique et se frayer le chemin de la vie publique, ils fondèrent le *Correspondant* (1829) avec ce programme : « Liberté civile et religieuse dans tout l'univers. » Les rédacteurs furent Edmond de Cazalès, Louis de Carné, Franz de Champagny, E. de la Gournerie, Eugène Boré et Léon Boré, d'Alzon, Foisset, Melchior du Lac et d'autres, une magnifique phalange d'esprits droits et distingués. Ils avaient de fréquentes réunions. « On y apportait, dit Melchior du Lac, un grand amour pour la vérité, un amour passionné pour la cause de la sainte Eglise. Je ne crois pas qu'il y ait jamais eu dans la jeunesse catholique plus d'entrain, de mouvement et de vie. » C'est de là que sortirent les idées généreuses de liberté et de charité qui produisirent, sous le gouvernement de Juillet et plus tard, une poussée féconde d'œuvres catholiques et de lois libérales.

Ces deux publications furent absorbées par l'*Avenir*. Le *Mémorial* fut remplacé par les *Annales de Philosophie* d'Augustin Bonnetty, mais le *Correspondant* reparut après une courte éclipse.

On sait comment fut lancé l'*Avenir*. M. Harel de Tancrel en eut le premier l'idée. Il en parla à Gerbet qui, avec les encouragements et l'approbation de Lamennais, publia le prospectus de la future feuille le 20 août 1830, et le premier numéro le 16 octobre suivant. Lacordaire en fut aussitôt, avec Charles de Coux, un économiste distingué. Montalembert accourut du fond de l'Irlande, puis d'Ekstein d'Ortigues, d'Ault-Dumesnil, d'excellents ouvriers pour le nouveau journal auquel Gerbet donna sa belle devise : « Dieu et la liberté ! »

Le grand mérite de l'*Avenir* fut de porter le coup de la mort au gallicanisme et d'orienter les esprits vers Rome. Il acceptait le pouvoir établi, mais surtout il rappelait à satiété les promesses de liberté inscrites dans la Charte. Pour lui, catholique avant tout, le pouvoir était chose secondaire. L'Eglise reine, maîtresse et libre dans son enseignement, tel était son idéal. Les pouvoirs humains s'opposaient-ils à son expansion ? Alors, pour garder sa liberté, elle devait se séparer d'eux. Système séduisant, mais faux, qui amenait les rédacteurs de l'*Avenir* à traiter fort cavalièrement et même fort durement le gouvernement constitué. Ne l'estimant point, ils ne le respectaient pas non plus, et ce fut là une de leurs aberrations capitales. Quelle que soit l'autorité, c'est un devoir de la traiter avec respect.

L'opinion se partageait. L'*Avenir* avait de chauds amis, mais des adversaires déclarés et puissants ; les premiers se décourageaient, les seconds profitaient des violences du journal pour le rendre suspect, et les abonnés diminuaient. L'*Avenir* avait plus d'influence que d'abonnés — ceux-ci ne dépassèrent pas 1.200, mais c'était déjà un chiffre pour le temps, et il était lu par une élite. Au 15 octobre 1831, on perdit cent abonnés, c'est-à-dire cent appuis. Lacordaire écrivit alors à Montalembert : « La correspondance annonce un découragement si grand partout, une haine si volente, des bruits si divers et si multipliés, tous d'une nature funeste, tous injurieux, sont répandus, qu'il devient impossible de ne pas prendre une position nouvelle... » Mais quelle position prendre ? Lacordaire ouvrit l'avis de cesser momentanément le journal et de se rendre à Rome pour obtenir l'approbation du pape. Ils annoncèrent leur résolution au public : « Nous porterons pieds nus, s'il le faut, notre protestation à la Ville des apôtres, aux marches de la confession de saint Pierre, et l'on verra qui arrêtera sur la route les pèlerins de Dieu et de la liberté. »

Dans ces lignes écrites par Lacordaire, on sent l'assurance d'hommes qui, ayant rendu de grands services, estiment qu'on ne saurait rien leur refuser. Cette démarche était pour le moins imprudente : elle mettait en demeure de se prononcer le Pape, qui voulait paraître ignorer les excès de l'*Avenir*. Il exigea un mémoire, leur fit dire par le cardinal Pacca qu'ils avaient soulevé malencontreusement certaines questions brûlantes, traîna en longueur et finit par les condamner, non sans ménagements, dans l'encyclique *Mirari vos* (15 août 1832) qui leur parvint à Munich (10 septembre 1832).

« M. de Lamennais a été admirable, écrivit Lacordaire à Jules Morel. Quelque grand que fut ce coup, il s'est soumis à la Providence sans hésiter, persuadé qu'elle avait son secret qui serait révélé en son temps. » (11 septembre 1832). Le premier mouvement avait été le bon. Ceux qui suivirent, malheureusement, furent mauvais, et il y céda. Il rentra à La Chesnaie plein de ressentiment et prépara les *Paroles d'un croyant*.

L'*Avenir* était mort à jamais, et tous ses rédacteurs restaient ou resteraient longtemps tenus en suspicion. Il n'y avait plus de presse catholique.

II. — Un homme d'œuvres, de foi et de bonne volonté, M. Bailly, le père des deux éminents religieux de l'Assomption, les PP. Vincent de Paul et Emmanuel Bailly, fonda alors la *Tribune catholique.* Peu après, le 3 novembre 1833, paraissait un nouveau journal avec un titre très long : l'*Univers religieux, politique, scientifique et littéraire*, et cette épigraphe touffue : « Unité dans les choses certaines ; liberté dans les douteuses ; charité, vérité, impartialité dans toutes. » Il s'adressait « autant aux gens du monde, à la jeunesse pensante et aux hommes de bonne foi de toutes les opinions, qu'aux membres du clergé catholique français et étranger. » Visiblement il tenait à justifier son titre et à devenir universel. Le « directeur-fondateur » était l'abbé Migne, un prêtre du diocèse de Saint-Flour, qui était venu faire ses études au diocèse d'Orléans et s'y fixer. Le journalisme le hantait. Curé de Puiseaux, en Gâtinais, il fit partager ses idées à l'abbé Méthivier, son ami, embaucha le receveur d'enregistrement, M. Dufour de la Tuilerie, et l'instituteur de sa paroisse, M. Toupenay, et ensemble ils s'en vinrent à Paris fonder un journal quotidien.

Cet homme avait la ténacité de son pays d'Auvergne. Il en avait aussi les grosses finesses. Il pensa que s'il lançait son projet sous deux noms différents, il récolterait plus d'adhérents. C'est pourquoi il annonça en même temps la création d'une feuille qui s'appellerait le *Spectateur*. « Nous présenterons, portait le prospectus, les notions les plus catholiques sur les questions les plus intéressantes par leur actualité : danses, bals, théâtres, romans, prêt à intérêt, impôts divers, divorce, salaire du clergé, des prêtres..., le tout avec la plus grande réserve. » On le voit, rien n'y manquait.

Mais serait-il gallican ou ultramontain ? A cette question grave, il répondait avec une prudence qui laissait pourtant deviner ses convictions : « Nous avons choisi et nous choisirons encore indistinctement nos correspondants au sein *des deux opinions religieuses* qui se partagent la France catholique. » Il affirmait donc qu'il y en avait *deux*, et accordait ainsi droit de cité à l'*opinion* romaine. C'était quelque chose pour l'époque.

L'*Ami de la Religion* et le *Journal des villes et des campagnes*, les deux organes gallicans, s'inquiétèrent. La *Tribune catholique* rendit les armes et vint fusionner avec le nouveau journal, auquel le *Spectateur* apporta quelques abonnés. Mais tout cela ne constituait qu'une très maigre affluence.

Dans le premier numéro, on lisait un article intitulé : *La Toussaint — Vision —*, dû à la plume de Gerbet, mais que le « directeur-fondateur » avait bravement signé de son nom. C'était une prophétie pleine de souffle où saint Denis, saint Germain et sainte Geneviève annonçaient les destinées chrétiennes d'une nouvelle France. Et pendant qu'ils parlaient, « Jérémie, fils d'Hélésias, les accompagnait en tirant des sons plaintifs du cinnor. »

Le format était de trente-sept centimètres en longueur et de vingt-sept en largeur ; la page ne renfermait que trois colonnes. Dans le second numéro, le « directeur-fondateur » déclarait qu'il s'était assuré « la collaboration des hommes les plus marquants de la capitale », et il en citait quinze, entre autres MM. Bailly, Choron, Lauras, Hennequin, Charles Nodier, de Paravey, Récamier, Rendu. On sait que les collaborateurs mis en vedette dans une rédaction ne collaborent jamais. Si ces hommes « marquants » ne parurent guère au journal, sauf M. Hennequin, un avocat d'avenir, il en vint d'autres qui apportèrent un concours zélé, comme les deux frères Foisset, Ozanam, Lallier, Lamache, Lacarrière, du Lac, Léon et Eugène Boré, H. de Bonald, Turquety, qui tous avaient connu M. Bailly dans la Société des Bonnes Etudes qu'il avait fondée pour les jeunes gens. Le journal, toutefois, n'étant point suivi, manquait d'intérêt. Rien n'est stérile comme une collaboration volontaire, sans engagement ni direction. Mais il y paraissait de bons articles des abbés Delalle, Foisset, Jager, Lacarrière, sans parler de ceux d'Ozaman et de l'abbé Gerbet, signés S. S. S., car il se cachait sous des pseudonymes à cause des souvenirs mennaisiens attachés à son nom. Du Lac écrivait, sous le nom de Jean d'Aure, des « Lettres familières sur les Pères de l'Eglise. » C'était de beaucoup, à l'exception de Gerbet, le journaliste le plus expérimenté, malgré sa jeunesse, et le plus solide. Elève de l'abbé de Salinis, il l'avait suivi chez Lamennais qui dit un jour de lui : « Il promet une épée de logique. » Il avait publié de bons travaux dans le *Mémorial catholique* dès 1826, tous animés de l'esprit romain, composés dans une forte langue et remplis d'une doctrine sûre. Bientôt il devint le rédacteur à peu près universel, et reçut de ce chef 125 francs par mois (1834). Puis, molesté par l'abbé Migne, qui faisait la vie dure à tout le monde, il s'éloigna ; mais l'abbé Migne lui-même, se voyant abandonné, céda l'*Univers* à M. Bailly, et du Lac reprit, avec joie et courage, cette tâche ingrate qu'il aimait.

Ce qui caractérise l'*Univers*, dès lors, c'est la soumission franche, mais sans enthousiasme, au pouvoir établi, le dévouement au clergé, les tendances ultramontaines, et la guerre à l'Université. Peu à peu la rédaction s'affermit, le travail se divise. « M. de Saint-Chéron, qui vient d'arriver, fait les feuilletons artistiques et, en grande partie, la politique du journal. M. Douhaire résume les cours publics, fait la plupart des articles religieux et des variétés. M. Léon Boré fait des articles historiques et philosophiques. M. l'abbé Foisset rédige les faits religieux. » (M. Bailly à l'abbé André, 20 septembre 1836). Mais malgré tant d'efforts désintéressés, le journal ne fait pas ses frais. En 1838, il doit 26,000 francs exigibles tout de suite et perd en outre 3,000 francs par mois.

Heureusement Montalembert y est entré l'année précédente. C'est une recrue précieuse, encore que souvent gênante; il n'est pas riche, mais il apporte son nom et son crédit. « L'*Univers* se meurt, l'*Univers* va mourir ! lui écrit M. Guerrier de Dumast; sa crise est formidable, le péril est imminent pour l'unique journal quotidien que possède la religion catholique...; sauf une intervention miraculeuse de Dieu, il n'y a que vous qui puissiez le sauver. Songez que les légitimistes le veulent acheter ! » (22 janvier 1838).

Montalembert comprend trop bien la nécessité d'un journal catholique pour hésiter à le tirer de là. Il emprunte à gros intérêts 25,000 fr. afin de payer les dettes de l'*Univers*, et chaque mois il lui verse 1,000 francs. « Le journalisme, c'est la guerre, dit-il à ceux qui s'étonnent de cette prodigalité. On n'a pas encore trouvé le moyen de gagner des batailles sans tuer des soldats, pas plus que de faire aller des journaux sans tuer des écus. » Le comte F. de Mérode avance aussi une forte somme. M. Eugène Taconet aide, et l'année suivante, M. Bailly, rassuré, peut écrire au « jeune pair », comme on l'appelle : « J'ai dit cent fois, et je répéterai bien plus encore, que ce journal vous doit la continuation de son existence et ses plus beaux jours. Je ne vous ai pas dit, à cet égard, le quart de ce que j'ai pu dire à d'autres. L'*Univers*, grâce à vous, touche au port. » (6 décembre 1840). Ce qui ne l'empêchait point de confier plus tard à M. Eugène Veuillot, en lui rappelant ces années où il eut à souffrir aussi de l'humeur difficile de Montalembert : « Que les amis du jeune pair ont donc raison quand ils lui reprochent de changer fréquemment d'idée fixe ! »

Il n'est que juste d'ailleurs de déclarer que Montalembert mit alors toute son ardeur au service du journal. Il supplie Lacordaire d'user de son influence pour appuyer l'*Univers*, et à Rio, qui est en Angleterre et qui se cabre, au nom de ses idées légitimistes, il adresse la verte mercuriale que tout le monde connaît, mais qu'il est utile de rappeler, car elle s'applique aussi bien à beaucoup de nos catholiques affadis :

— « Comment ! malheureux, non seulement tu n'as pas su ou tu n'as pas voulu procurer en Angleterre, dans ta famille et ailleurs, le moindre petit subside pour l'*Univers*, mais tu ne prends jamais la plume pour lui donner le moindre signe de collaboration sur des sujets dont tu es seul au courant ! Et puis tu viens comme un méchant critique déclamer contre la *nullité* et la mollesse de ce journal ! Belle manière en vérité de travailler au bien que de ne rien faire soi-même et de se moquer de tous ceux qui consacrent leur temps, leur argent, leur patience et la capacité dont Dieu les a dotés à soutenir une entreprise qui *seule*, en France, offre quelques chances d'utilité et de sécurité pour la cause de l'Eglise et de la vérité !

« Si l'*Univers* est si dépourvu d'intérêt et de nerf, d'où cela vient-il ? Je voudrais bien savoir si ce n'est de ce que tous les catholiques de France font comme toi, c'est-à-dire restent les bras croisés au lieu de combattre, et se placent commodément aux premières loges pour rire et siffler, comme s'il s'agissait d'une comédie où ils n'ont rien à perdre ou à gagner, au lieu de descendre eux-mêmes dans l'arène pour défendre, selon la mesure de leurs forces, leurs biens les plus précieux ? Puis, dans cette belle et féconde attitude de spectateur dédaigneux, ils s'abonnent à la *Mode* et à la *Quotidienne*, pour se chatouiller agréablement la rate et toutes les mauvaises passions d'un parti vaincu, comme on demande un *petit verre* pour se donner du ton. Ah ! certes, c'est un dur et triste métier que de travailler pour le bien dans un pays comme la France, et de tracer péniblement un sillon consciencieux et catholique entre des oisifs méprisants comme toi, des actionnaires qui refusent tout naïvement de payer leurs dettes, parce que, disent-ils, le journal n'est plus une *chose de parti*, et des abonnés qui écrivent qu'*on est vendu*, lorsqu'à une défense constante et infatigable des droits de l'Eglise on mêle un peu de cette stricte impartialité et de cette modération de langage que commande impérieusement la charité chrétienne... »

Et pour que son ami se « fasse pardonner par Dieu ses jugements téméraires, » il lui enjoint d'écrire *trois articles* « signés F. Rio, un sur l'art, un second sur le catholicisme en Angleterre, et un troisième sur tout ce qu'il voudra. » (2 août 1839).

Comme tout cela est resté actuel ! La *Mode* et la *Quotidienne* ont disparu, mais elles persistent en d'autres feuilles boulevardières ou passionnées qui font, hélas ! les délices de nombreux catholiques.

Cette vigoureuse impulsion ne demeure pas sans résultat : les abonnés augmentent de quatre cents en quelques mois ; l'*Univers* en compte maintenant quinze cents, mais comment vivre avec cela ? Montalembert se décourage et se plaint amèrement à M. de Dumast des catholiques français, cette « masse torpide ensevelie dans l'idôlatrie des passions et des intérêts humains. » Et puis, les chefs ne disent rien. « Aucune considération ne m'arrêterait, ne m'empêcherait de faire de nouveaux sacrifices, si j'avais la conviction que ces sacrifices fussent utiles et légitimes, si j'avais un mot du Pape, des évêques de France, des chefs naturels de la *guerre sainte*, pour me dire, comme à un soldat docile, que je fais mon devoir en m'exposant ainsi. Mais s'exposer pour ce qui peut n'être qu'une idée personnelle, une chimère, voilà ce qui me retient et me bouleverse l'âme. Je ne parle pas de mes enfants, car j'ai mal au cœur de toutes les sottises que j'ai entendu dire par des gens qui oublient que c'est justement le souci de l'avenir social et religieux de leurs enfants qui devrait leur inspirer les plus généreux sacrifices. Je répète sans cesse le mot charmant de M. de Talleyrand : « Ne me parlez pas de ces pères de famille, « ils sont capables de tout. » (20 janvier 1840) [1].

[1] Lecanuet, *Montalembert*, t. II, p. 53-60.

III. — Mais déjà Louis Veuillot était connu au journal. C'est Victor Considérant qui, le premier, lui en avait révélé l'existence. On avait dîné un jour, raconte M. Eugène Veuillot, chez un traiteur espagnol que patronnait Toussenel, et il s'agissait de prendre le café. — « Allons à l'estaminet de l'*Univers*, qui n'a rien de commun, Dieu merci! avec l'*Univers religieux*, dit en riant Considérant. — Qu'est-ce que l'*Univers religieux?* lui demanda Louis. — C'est une maussade petite feuille de calotins où l'on nous dit des injures, sous prétexte que les doctrines de Fourier sont immorales. » Nous avons vu, dans l'article précédent, que le 20 novembre 1838 Louis Veuillot y faisait insérer, par l'entremise de Saint-Chéron, une lettre qui prenait la défense de Bugeaud, et que le 16 juin 1839 il y publiait son premier article : un feuilleton sur la bénédiction de l'église du couvent des Oiseaux. C'était un acte de reconnaissance pour l'*Ave maris stella* chanté lors de son voyage à Rome par les bonnes religieuses, « afin de lui obtenir l'intercession de Marie. » Il ignorait cette pieuse attention au départ. « Ce ne fut que quelques jours plus tard, au milieu de la mer irritée et lorsqu'il était déjà triste d'avoir perdu de vue les côtes de la France, que son compagnon, s'asseyant près de lui à la proue du vaisseau, lui apprit de quel acte de charité il avait été l'objet et lui fit, pour la première fois, entendre ce chant béni. »

Il y publia d'autres articles, poussé dans cette voie par le P. Varin, son confesseur, et par l'abbé Aulanier, aumônier des Oiseaux. Sa collaboration était d'autant mieux accueillie qu'elle était gratuite. Vers la fin de 1839, Saint-Chéron écrivant à Montalembert lui parla de ce « jeune et énergique écrivain », qui désirait entrer à l'*Univers* et dont le concours serait précieux : « Mais il est très pauvre, ajoutait-il, et nous le sommes encore plus que lui. Il sera entièrement à nous le jour où nous pourrons payer un peu ses articles. » (27 décembre 1839). Un mois après, Saint-Chéron mandait au jeune pair : « La collaboration de M. Veuillot nous est acquise. » (24 janvier 1840). Elle n'en resta pas moins gratuite.

Le 12 février suivant il commençait ses fameux *Propos divers*, qu'il interrompit bientôt, le 17 juin. Alexandre de Saint-Chéron donna alors au journal une direction politique gouvernementale qui déplaisait à du Lac et à Louis Veuillot. La crise passa et celui-ci reprit, trois mois après, sa collaboration : « J'aime l'esprit de cette feuille, écrit-il à l'abbé Morisseau, dont je connais et dont je respecte les bonnes intentions. Tous ceux qui la rédigent sont mes amis, gens honnêtes, gens désintéressés, presque tous jeunes et pauvres comme moi, qui font cette œuvre pour rien et avec tant de conviction qu'ils ne regrettent qu'une chose, de n'avoir point d'argent à donner en même temps qu'ils donnent leur travail. » (4 septembre 1840). Il signale sa rentrée par l'article : *D'un manifeste littéraire*, où il tance de très haut, avec pleine justice, la morale et la littérature de Balzac.

Entre temps il travaille à *Pierre Saintive*, collabore au nouveau *Correspondant*, aux *Branches d'Olivier*, recueil de vers édité par Gustave Olivier, mais il revient toujours à son « cher *Univers* », malgré les tiraillements de la direction. Maintenant c'était Montalembert qui était mécontent de la guerre que le journal prêchait contre « l'hérétique Angleterre » (numéros du 29 septembre et du 4 octobre 1840), qui déjà mettait le pied sur l'Orient. Il revenait précisément d'Orient où il avait vu les choses sous un autre jour ; il ne comprenait pas une guerre faite par des chrétiens pour soutenir l'empire musulman de Méhémet-Ali. D'ailleurs, il avait toujours gardé un faible pour la Charte anglaise, « qui a su seule en Europe, écrivait-il de Malte à M. Bailly, concilier d'une manière durable la liberté et l'autorité, la royauté et les institutions populaires, ouvrant ainsi l'unique route où doivent marcher les peuples qui veulent échapper au double fléau du despotisme et de la démagogie.

« L'Angleterre hérétique, ajoutait-il, laisse aux huit millions de catholiques qu'elle renferme la précieuse liberté d'élever leurs enfants dans la foi de leurs pères, sans l'ombre d'une entrave, et la liberté non moins précieuse de fonder et de doter, sans l'ombre d'une restriction, des établissements religieux ; et cela tandis que dans la France catholique nous sommes trente millions à qui ces droits imprescriptibles sont refusés par deux ou trois cent mille prétendus philosophes...

« Les flottes de l'Angleterre, que l'*Univers* représente comme occupées à semer dans le monde un *mercantilisme hérétique*, transportent chaque jour au Canada, aux Antilles, dans la Guyane, aux grandes Indes et jusque dans l'Australie, des évêques catholiques reconnus et soldés par le gouvernement protestant, tandis que la France n'a d'évêque catholique dans aucune de nos colonies... » (16 octobre 1840).

Malgré la chaleur avec laquelle étaient développés ces arguments, qui demeurent contestables, M. Bailly ni ses collaborateurs n'en tinrent compte, et Montalembert rompit net avec l'*Univers*, non sans faire sonner l'ingratitude du journal, ni menacer de retirer ses fonds ; il se contenta d'en suspendre les versements. Quant au journal, il affirmait sa liberté.

IV. — En partant pour l'Algérie (février 1841), Louis Veuillot n'emportait qu'un regret : celui de se séparer de cette feuille où son influence n'était pas prépondérante encore, mais où il versait, à son gré, sa pensée, son cœur, ses indignations, le meilleur de lui-même. Après quelques mois, ce regret devient cuisant; il s'en confie à M. Edmond Leclerc : « J'avais bien, à Blidah, des bois d'orangers en fleurs, des cours tapissées de rosiers en fleurs, des haies d'aubépine en fleurs ; mais je n'ai plus tout cela ; et mon frère, et Leclerc, et le bureau de l'*Univers*, et Mallac, et trente-six millions

de milliards de balivernes que j'aime ne se rencontrent point dans les rues d'Alger. Il faudrait pour me plaire ici que j'y fusse missionnaire apostolique. Par malheur on y parle deux langues qui n'ont point de mots pour la prédication : l'arabe et la troupière... Quand je lis ici mon cher *Univers*, j'enrage de n'être point en France pour dégaîner contre M. Villemain, contre l'empereur de Russie, contre les journalistes, contre les vaudevillistes, contre les feuilletonistes. Voilà de la guerre : se battre contre les idées ! » (Alger, avril 1841).

Au retour (fin août 1841), il reprit avec ardeur « sa guerre », et le premier qui lui tomba sous la main fut le célèbre critique Jules Janin. Plusieurs « feuilletons de J. J. » lui étaient parvenus en Algérie et l'avaient horripilé par leur sans-gêne et leur étrange fantaisie. Dans une lettre à Edmond Leclerc, il fait un délicieux pastiche de J. J. à propos de la tragédie d'*Iphigénie*. « Mon cher ami, conclut-il, quel cuistre ! Comment pourrait-il comprendre un si noble poète et en parler dignement ? » *(Correspondance*, t. I, p. 91). Cette fois, Jules Janin avait produit dans le *Journal des Débats* un article déclamatoire et sonnant faux touchant les Mémoires de Mme Lafarge, condamnée par le jury pour avoir empoisonné son mari. Louis Veuillot, qui avait horreur de ce genre facile, abandonné et choquant, exécuta le feuilletoniste en quelques pages des plus vertes.

« L'article sur Janin, écrit-il à son frère, a eu un retentissement extraordinaire dans le petit monde des journaux. Saint-Chéron, en le lisant, gambadait comme un singe ; du Lac, en en parlant, posait le double-blanc sur le double-six ; Blanche (Albéric de Blanche-Raffin) se voilait le visage et déplorait le malencontreux chef-d'œuvre ; Toussenel, ivre de joie, est allé acheter un numéro dont il fait des lectures publiques, et je crois qu'il a, dans ce but, retardé son départ de deux jours. Burette a subi une de ces lectures et a dit : « Je ne comprends pas ce que Veuillot a contre « Janin : il ne sait donc pas que Janin a fait « mettre aux *Pèlerinages* une couverture de « 20 francs ? » M. l'Abbé, Mallac, Dillon, criaient merveille. Durangel, qui vise aux *Débats*, a eu la chair de poule, et Lafon, entendant lire cet article chez son beau-père, a dit : « Il me semble que « j'entends parler Veuillot ! » Or, il ne m'avait pas encore vu et il ne sait même pas le nom du journal que l'on reçoit chez lui. — C'est certainement le suffrage le plus flatteur de tous. Mais voilà un succès qui présage une tempête ; et, selon toute apparence, je vais être à mon tour *éreinté*. Bah ! je suis de force ! » (25 septembre 1841).

A cette lettre, il ajoute le lendemain ce post-scriptum : « J'ai trouvé hier, chez mon portier, une lettre revenant d'Alger qui ne m'a pas peu surpris. Elle est de Saint-Marc Girardin à qui j'avais écrit de là-bas. Il approuve complètement le point de vue exclusivement chrétien sous lequel je lui avais présenté la question et me fait, en deux pages, un éloge sans réserve de *Pierre Saintive*, dont jamais personne, ni toi ni moi, n'a dit tant de bien. Il en trouve la fable belle, les personnages remarquablement inventés, vivants, ne gesticulant pas, et la conclusion haute et morale, tout en regrettant, comme tout le monde, excepté moi, que Saintive et Thérèse ne fassent pas une multitude d'enfants. Je suis heureux que cette lettre ne soit pas arrivée un jour plus tôt. La perspective d'un article dans ce genre aux *Débats* m'aurait fait peut-être rengaîner lâchement ma tirade sur Janin. Hélas ! mon pauvre frère, on a beau s'en défendre et s'en vouloir : on est toujours homme de lettres par une foule d'endroits ! »

V. — Alors se fonda un nouveau journal religieux : l'*Union catholique*. La caisse de l'*Univers* était vide et l'on avait des dettes. Cette nouvelle concurrence ne pouvait qu'affaiblir, sinon tuer, la courageuse feuille. Des amis intervinrent qui disaient : « Pourquoi n'accepteriez-vous pas une subvention du gouvernement ? Cela vous tirerait d'affaire et vous ne deviendriez pas ministériels pour cela : vous resteriez catholiques avant tout.» — Melchior du Lac et Louis Veuillot répondaient : « Oui, le journal serait sauvé, mais il ne serait plus libre vis-à-vis du pouvoir. Or, nous voulons garder notre liberté complète. »

Lous Veuillot traduisait ainsi ses sentiments à l'abbé Morisseau : « Il est probable que je vais cesser ma collaboration à l'*Univers*, toute gratuite jusqu'à présent, mais fort active. Ma retraite ne tient pas du tout à ce que je voudrais être payé : je ne demande rien de semblable, puisque je peux pour le moment, grâce à Dieu, m'en passer. Ma retraite tient à des considérations politiques. On veut faire de l'*Univers* un journal absolument ministériel, et je ne l'entends pas du tout. Cela me semblerait un métier de Judas. » (22 février 1842).

Le gouvernement étudiait l'attitude du journal, il attendait des gages. Ils arrivèrent sous la forme d'articles où la politique ministérielle était ménagée, sans flagornerie toutefois, et d'autres où l'enseignement de l'Etat était mis au pilori. Certain travail de neuf colonnes, dû cependant à la plume d'Alexandre de Saint-Chéron, était un réquisitoire très ferme et très dur contre les principes de l'Université. Le gouvernement rompit les négociations. « Rendons grâces à Dieu, s'écrie Louis Veuillot, l'*Univers* a fâché le ministère et le lien de honte est rompu. J'en suis sûr. Pourvu maintenant qu'on ne le renoue pas ! Ainsi nous voilà donc, après que le journal s'est bien compromis, dans la même position embarrassée qu'avant, plus mauvaise même à cause des fâcheuses impressions qu'a reçues le public. Néanmoins je me réjouis. J'aime mieux un journal catholique mort que vendu ! » (A Foisset, 3 mai 1842).

L'*Univers* était libre, mais restait pauvre. L'*Union catholique*, fondée par des légitimistes,

lui faisait une guerre sourde. Elle avait pour directeur M. de Lavau. Henri et Charles de Riancey y débutaient, l'abbé Dupanloup s'y insinuait. Elle reprochait surtout à l'*Univers* d'accepter le gouvernement établi et elle fit si bien qu'elle lui vola son gérant : « Nous sommes dans la crise la plus terrible que l'*Univers* ait encore vue, mande Louis à son frère, et je crois même qu'il en mourra cette fois. » (31 mai 1842). Un gérant alors, c'était un gros personnage, car il devait déposer dans les caisses de l'Etat un cautionnement de 100,000 francs. « Et cela lui donnait des droits..., dit philosophiquement M. Eugène Veuillot. Le sauveur fut un fabricant d'équipements militaires, M. Eugène Taconet, déjà ami et soutien de l'*Univers*, mais poussé à lui venir plus largement en aide par M. Eugène Boré, alors laïque, mort quarante ans plus tard supérieur des Lazaristes. »

Quant à Louis Veuillot, sa collaboration demeurait toujours gratuite. C'est le 12 juillet 1842 seulement qu'il put écrire à son frère : « Je puise 200 francs par mois dans la caisse de l'*Univers* (en vérité !) représentée par Taconet. » Mais comme il conservait sa situation, ou plutôt sa sinécure, au ministère, et que ses livres se vendent, cela lui faisait 700 francs par mois : « Et je ne suis pas plus riche que si j'avais toujours été à 50 écus ou 200 francs. A quoi diable cela tient-il ? Je veux être pendu si mes dépenses personnelles vont à 250 francs. Mais voilà pourquoi les positions me sont indifférentes. Puisque jamais il ne m'en reste davantage, qu'est-ce que cela me fait de gagner plus ou moins ? » Jamais écrivain ne fut moins que lui homme d'argent ; il n'avait qu'une passion, celle de *bouquiner*, mais il s'y adonnait avec volupté.

En ce moment il poussait à ressusciter le *Correspondant*. A côté du journal, fait d'articles rapides et volants, il faut la revue avec ses études plus fouillées, plus doctrinales et qui restent. Des réunions se tiennent chez le baron de Montreuil dans ce but. On y discourt longuement, sans conclure, et l'on ne s'entend pas. Cette mollesse, ces louvoiements font trépigner Louis Veuillot qui exhale ses indignations dans le sein de Théophile Foisset : « Ce que j'ai de trop, je tremble qu'on ne l'ait pas assez... Je suis trop ignorant pour n'avoir pas de la violence ; il leur manque du sang, de la haine contre une société où ils ont leur place et dont les velours et la dentelle les empêchent de voir les plaies et de sentir les corruptions. Ils ignorent ce qui se passe dans la rue, ils n'y ont jamais mis les pieds ; moi, j'en viens, j'y suis né, et pour tout dire, j'y demeure encore. Eh bien ! Dieu me dirait : « Ces institu-« tions, ces arts, cette civilisation, je vais tout « réduire en poudre ! » je me prosternerais et je n'userais de mon droit de prière que pour lui demander de sauver les âmes. » (Mai 1842).

Il disait cela au sortir d'une séance de la Chambre des députés où M. Louis de Carné, par tactique, croyant se concilier la faveur des députés haineux et mieux réussir ainsi à défendre l'Eglise, avait désavoué la presse catholique trop zélée. Cette faiblesse provoqua les impiétés de M. Isambert, et la protection hautaine de M. Dupin : « Je dis, s'écriait Louis Veuillot, que j'ai vu la France cracher sur l'Eglise catholique, et il résulte pour moi de cette séance que la religion n'est que tolérée. Si cela convient à mes frères, je n'ai rien à dire, mais en mon âme et conscience, je ne puis me soumettre aux conditions que l'on nous présente et je ne m'y soumettrai pas. Ce sera beaucoup que je me taise... Je ne suis pas découragé, je ne suis pas fatigué, je ne suis pas désespéré, je suis dégoûté, et ce sentiment indomptable me pèse au delà de tout ce que je puis dire. Oui, j'aurais besoin de m'enfermer, de prier et surtout de pleurer. » (Même lettre).

Le *Correspondant* dut cesser de paraître, grâce à l'inertie des catholiques. Il ressuscita toutefois l'année suivante (1843). Mais Louis Veuillot n'en prend pas son parti. Voilà donc ce qu'a produit « la haute littérature catholique » en deux années et plus : quatre ou cinq brochures publiées par Olivier ! « Croisons nos bras, reposons - nous durant quelques années, vaquons à nos petites affaires, à nos petits voyages, à nos petits volumes connus de trois à quatre cents lecteurs pieux et de quelques milliers de petites filles ; nous avons assez fait pour les combats du bon Dieu. » Il s'agit maintenant d'aller dans les taudis porter des bons de soupe. Une heure de temps et vingt sous d'aumônes toutes les semaines paieront à Dieu, à nos frères et à la société la dette de notre intelligence, de nos loisirs et de notre amour. Nous sommes de fières gens !...

« Pour les spectateurs qui n'ont jamais su et ne sauront jamais que se faire des oratoires tendus de velours, qu'ils s'y enferment, qu'ils y prient à leur aise ! Si l'on ne fait que jeter par la fenêtre leurs crucifix et leurs prie-Dieu sculptés, je n'y verrai pas grand mal. Ils ont raison de donner du pain aux pauvres, mais ils ont tort de ne pas donner la lumière aux riches, et je ne leur impute pas à ignorance, mais à couardise et lâcheté, le peu de souci où ils demeurent sur ce point. Celui qui ne fait pas tout le bien qu'il pourrait faire, c'est qu'il n'aime pas tout le bien qu'il doit aimer, comme il le faut aimer. Malheur aux riches parce qu'ils craignent le combat ! malheur aux trafiquants parce que dans le combat ils cherchent le gain ! malheur au lâche qui ne donne une part de son bien que pour avoir le droit de jeter au loin son épée ! Il sera dit de ce temps qu'il n'a pu produire un riche assez intelligent et assez dévoué pour se mettre entièrement, corps et biens, au service de l'Eglise. Quoi ! toujours et partout la prudence humaine ! Pas un homme, pas un riche, pas un lettré qui se montre transporté de la folie de la croix et qui compte absolument sur Dieu ! Il faut que ces grandes tâches incombent toujours

à des jeunes gens ou mal pourvus d'expérience, ou dénués de fortune, ou manquant d'une certaine abondance nécessaire des dons de l'esprit, et il ne se rencontrera pas enfin trois ou quatre hommes pour former, en mettant en commun ce qu'ils possèdent, l'homme qu'il faut ! Hélas ! de quelle façon aimons-nous Dieu ! » (A Foisset, 28 nov. 1842).

Nous avons tenu à ne pas écourter cette citation, si violente, — et au fond si juste, — ne fût-ce que pour faire remarquer en faveur de l'époque actuelle, si triste qu'elle soit, que nombre de riches ont apporté depuis une partie de leur fortune à l'Eglise. La presse catholique n'en est plus à mendier les capitaux nécessaires, aussi a-t-elle pris un essor considérable, elle compte dans les hautes sphères politiques et elle a descendu jusque dans les chaumières pour leur apporter la lumière chrétienne, le pain de l'âme. Les hommes non plus n'ont pas manqué. Et cependant combien encore se croisent les bras et n'ouvrent jamais leur bourse pour cette œuvre de la presse, la meilleure de toutes, celle des œuvres de miséricorde spirituelles qui est la plus urgente et sera la mieux récompensée ! A ces riches il manque la foi, qui serait le meilleur appui de leur fortune. La foi leur donnerait la bonté qui les inclinerait vers le peuple et éteindrait le foyer de la révolution. Le mot de la Bruyère est toujours vrai : « Si les grands s'avisaient d'être bons, quelle idolâtrie ! »

VI. — Mais revenons à l'*Univers*. Louis Veuillot attache à la rédaction Edouard Ourliac, l'auteur spirituel de la *Physiologie de l'Ecolier*, « bon converti, bon chrétien, excellent cœur, excellent esprit dont vous lirez de fort aimables articles, écrit-il à l'abbé Morisseau. Cela pâlira beaucoup vos chers *Propos divers ;* mais vous en serez content et la religion y gagnera » (27 novembre 1842) ; puis Léon Aubineau, « un de nos amis, un jeune archiviste qui a beaucoup de talent. » (Au même, 7 décembre 1842). Cette dernière lettre est datée de Lille, où il fait une campagne en faveur de l'*Univers*. Au mois de janvier suivant, il la continue à Nancy. Son voyage sera moins fructueux que celui du Nord, mais il y est très accueilli, très fêté. « Les curés sont éperdus de joie lorsqu'ils me voient, je suis fait pour les divertir ; ils me le rendent bien. Je ne suis jamais si content qu'avec ces âmes franches, rudes, dévouées ; je bénis Dieu de m'avoir rendu agréable à ces bons ouvriers de la vigne céleste. » Ses lettres sont remplies de ses éloges des curés de campagne. Fils du peuple, comme la plupart d'entre eux, chez eux il se retrouvait chez des frères de même race, de mêmes origines, de mêmes sentiments.

A Nancy il rencontre Lacordaire qui donne des conférences « inexprimablement belles, » et qui un jour, dans une séance de la société de Saint-François Régis, « l'exhorte solennellement, » devant cinq cents personnes, « à garder le célibat pour la cause du bon Dieu et de la presse chrétienne. » Ces deux hommes n'étaient pas fait pour s'entendre. L'un était toujours un peu dominateur, se confinait dans des sphères supérieures où l'on n'était pas tenté de le suivre, aussi ses conversations devenaient fatalement des monologues ; l'autre, simple, cordial et bon, aimait, cherchait et forçait la réplique ; on jouissait de l'écouter, mais tout le monde était à l'aise, y allait de son esprit ; les entretiens avec lui étaient attachants, comme ses ripostes éblouissantes. De Nancy il rapporte les éléments de la *Résurrection d'une ville* qui fait partie de *Çà et là*. Le héros de cette résurrection chrétienne, c'est M. Guerrier de Dumast.

Quand il rentra aux bureaux de l'*Univers*, l'*Union catholique* avait disparu ; les deux feuilles avaient fusionné. En annonçant cet événement, du Lac déclarait que le journal suivrait sa même ligne de conduite :

« L'*Union catholique*, ajoutait-il, vient associer ses travaux à ceux de l'*Univers*... Les écrivains qui avaient cru utile de partager leurs forces pour attaquer l'ennemi commun par deux côtés à la fois se sont donc ralliés sous une seule bannière et ont confondu leurs efforts, leurs travaux, leur ardeur, leur existence entière, dévoués à servir avec courage, indépendance et inébranlable fidélité la cause de l'Eglise et de la nationalité française.

« Rien n'est changé dans la direction de l'*Univers*, dans sa constitution sociale : nos forces sont doublées, voilà tout. »

Cette note ne disait rien de la politique, parce que sur ce point chacun gardait ses convictions et que les divergences persistaient, profondes autant que bigarrées. Louis Veuillot et du Lac acceptaient le pouvoir établi, sans plus ; Saint-Chéron était gouvernemental ; le comte de Lavau attendait l'avènement de Henri V. Du Lac et Saint-Chéron étaient tous deux rédacteurs en chefs ; M. Taconet et M. Bailly, tous deux administrateurs. Les principaux rédacteurs des deux feuilles étaient admis aux séances du comité. On devine que les débats pouvaient être orageux quand on abordait les questions politiques. Saint-Chéron trouvait toujours qu'on était dur pour le ministère ; le comte de Lavau, qu'on l'attaquait trop mollement. « Un exemple, dit M. Eugène Veuillot, montrera comment les choses se passaient. C'était jour de séance. Louis Veuillot remet à du Lac un article, celui-ci y jette les yeux et le fourre précipitamment dans sa poche. — Est-ce pour le soumettre au comité que vous ne l'envoyez pas à l'imprimerie ? lui dit mon frère. — Par exemple ! je ne l'envoie pas tout de suite parce qu'il me paraît salé et ne peut plaire à tout le monde. Or s'il revenait en épreuves avant la fin de la séance, on demanderait à le lire, et l'on voudrait l'adoucir, sinon l'écarter. Je l'enverrai quand la séance sera levée. — Très bien ! Et moi je pars pour n'avoir pas à dire quel article j'ai fait. » Du Lac dont la volonté était calme, résolue

et rude, usa plusieurs fois de ce procédé quelque peu irrégulier. Naturellement il y eût des protestations... »

En fin de compte c'était du Lac et Louis Veuillot qui restaient les maîtres, d'abord parce qu'ils avaient l'intelligence plus haute, le caractère plus ferme, et qu'ils étaient dans le vrai, ensuite parce qu'ils avaient entraîné de leur côté M. Eugène Taconet qui possédait la caisse.

Quelque temps après, du Lac entra chez les Bénédictins. Il n'était que simple tonsuré et d'ailleurs ne reçut jamais les ordres, mais il avait dès longtemps des aspirations vers la vie religieuse, et il céda à son attrait. Louis Veuillot fut donc obligé de le remplacer comme rédacteur principal : « Ce n'est pas seulement un ennui inimaginable, déclare-t-il, c'est un véritable malheur que cette nécessité. Mais elle est absolue. Il faut que je prenne le fardeau, ou que l'*Univers*, après avoir chancelé quelques jours entre le légitimisme étroit de l'*Union catholique* et le ministérialisme, tombe dans un de ces abîmes. Je ne puis ainsi laisser périr une œuvre de cette importance. Je me dévoue donc. Jamais je n'ai rien fait avec plus de chagrin, car non seulement la capacité me manque, du Lac n'étant plus là, mais je vais avoir encore à subir des luttes et des tracasseries dont je ne finirais pas de vous donner le détail si je voulais l'entreprendre. Venez à mon secours devant Dieu, mon cher ami. Songez tous les matins, à la messe, que je suis accablé, seul sur la brèche, pas un ami autour de moi pour me consoler et m'aider, et sans cesse piqué par les cousins et les mouches pendant que je combats. » (A l'abbé Morisseau, 13 mars 1843).

Désormais il est « secrètement rédacteur en chef » et remplace du Lac « sous le voile du Père Bailly. » — « Rien ne se fait sans mon consentement, et j'use de politique pour que ma volonté plaise à l'*Union* que nous ne voulons point blesser. Saint-Chéron est prié de se tenir sous terre, et j'ai quatre mille francs par an. » Pour être plus près du journal il s'est mis en pension chez M. Bailly, où il est « logé, nourri, chauffé, blanchi, raccommodé, tisané s'il le faut et clystérisé en cas de besoin, moyennant la somme de 1800 francs par an. » (A son frère, 28 mars 1843).

Louis Veuillot n'était pas homme à entretenir une situation fausse. Il savait ce qu'il voulait, et ce qu'il voulait il le voulait bien. Puisqu'il était rédacteur en chef, il en assumerait les charges, mais avec les charges l'autorité et les prérogatives. Bientôt il mande dans l'intimité à M. Eugène Veuillot : « Je suis rédacteur en chef de cette façon que Taconet m'appartient absolument, que rien ne passerait contre ma volonté, que je ferais tout passer contre la volonté des autres, mais que je dois me montrer coulant pour les autres et prudent pour moi. » C'est un vrai « mariage à la mode. » La séparation est inévitable « et sera fort désirable. Les nouveaux venus ne sont visiblement entrés dans la communauté qu'avec la prétention de tout prendre. » (Avril 1843).

La situation était donc délicate ; elle se dénoua cependant, sans cassure. Les principaux rédacteurs de l'*Union*, comme Henri et Charles de Riancey, le comte d'Horrer, l'abbé Le Dreuil restèrent à l'*Univers* et Louis Veuillot devint rédacteur en chef, sans conteste. Cette décision était le triomphe de l'idée catholique : la presse respectueuse du pouvoir, mais libre vis-à-vis de l'Etat. Pas de faveurs officielles, mais pas de compromissions. Louis abandonna son « sous-cheffat » et Eloi Mallac, son directeur, cette fois définitivement. Depuis quelque temps d'ailleurs, s'il gardait la place, il ne touchait pas d'appointements. Sa voie était trouvée, il y entra de pleine joie, pour y travailler à plein collier. — Ce n'est pas qu'il n'ait conçu quelques regrets. Journaliste, certes, il l'était, comme pas un, cependant il était plus littérateur encore que journaliste. En quelques années il avait écrit, avec son âme surtout, des livres admirables de forme littéraire, d'esprit, de piété communicative, *Rome et Lorette*, les *Pèlerinages de Suisse*, *Pierre Saintive*, le *Sub tuum* ou *Agnès de Lauvens*, l'*Honnête femme*, et il composait les *Français en Algérie*. Le succès les avait tous couronnés. Son âme restait pleine de poésie et de chants, son esprit avait conçu une multitude de plans de livres nouveaux et sa plume jouissait d'avance de les écrire pour faire connaître l'Eglise, la vérité, la beauté éternelle, pour faire aimer Dieu. Tous ces « livres rêvés, » toutes ces fleurs à peine écloses, mais vivantes déjà dans sa puissante imagination, dans son cœur tendre et pieux, tout cela, « au vent ! » Dans *Çà et là*, il expose en quelques pages pénétrantes la tristesse de ses adieux à tant de beaux rêves.

Déjà il avait un nom, il était redouté et admiré, il comptait des amis même parmi les écrivains boulevardiers ou universitaires : son talent avait séduit tous ceux qui savaient manier une plume. Il pouvait écrire des ouvrages de longue haleine qui eussent recueilli les faveurs des lecteurs du présent et du public de l'avenir, atteindre rapidement le sommet de la gloire. Il fallait renoncer à tout cela ; il le fit généreusement. Les verges remplaceraient les lauriers ; la haine, les outrages, les injustices, les écœurements, seraient son lot abondant, au lieu des éloges publics, des palmes flatteuses, des distinctions officielles, du fauteuil académique. La méchanceté fut si criante alors que c'est aujourd'hui seulement que les lettrés universitaires ont découvert Louis Veuillot. Il y eut complot, dans leur clan, pour l'ignorer ou pour le dénigrer, et quand Jules Lemaître publia son étude étincelante, mais bien incomplète, sur l'écrivain catholique, pour beaucoup ce fut une révélation.

Mais il jugea qu'il y avait mieux à faire que d'écrire de beaux livres : c'était de combattre ; et

à des jeunes gens ou mal pourvus d'expérience, ou dénués de fortune, ou manquant d'une certaine abondance nécessaire des dons de l'esprit, et il ne se rencontrera pas enfin trois ou quatre hommes pour former, en mettant en commun ce qu'ils possèdent, l'homme qu'il faut ! Hélas ! de quelle façon aimons-nous Dieu ! » (A. Foisset, 28 nov. 1842).

Nous avons tenu à ne pas écourter cette citation, si violente, — et au fond si juste, — ne fût-ce que pour faire remarquer en faveur de l'époque actuelle, si triste qu'elle soit, que nombre de riches ont apporté depuis une partie de leur fortune à l'Eglise. La presse catholique n'en est plus à mendier les capitaux nécessaires, aussi a-t-elle pris un essor considérable, elle compte dans les hautes sphères politiques et elle a descendu jusque dans les chaumières pour leur apporter la lumière chrétienne, le pain de l'âme. Les hommes non plus n'ont pas manqué. Et cependant combien encore se croisent les bras et n'ouvrent jamais leur bourse pour cette œuvre de la presse, la meilleure de toutes, celle des œuvres de miséricorde spirituelles qui est la plus urgente et sera la mieux récompensée ! A ces riches il manque la foi, qui serait le meilleur appui de leur fortune. La foi leur donnerait la bonté qui les inclinerait vers le peuple et éteindrait le foyer de la révolution. Le mot de la Bruyère est toujours vrai : « Si les grands s'avisaient d'être bons, quelle idolâtrie ! »

VI. — Mais revenons à l'*Univers*. Louis Veuillot attache à la rédaction Edouard Ourliac, l'auteur spirituel de la *Physiologie de l'Ecolier*, « bon converti, bon chrétien, excellent cœur, excellent esprit dont vous lirez de fort aimables articles, écrit-il à l'abbé Morisseau. Cela pâlira beaucoup vos chers *Propos divers ;* mais vous en serez content et la religion y gagnera » (27 novembre 1842) ; puis Léon Aubineau, « un de nos amis, un jeune archiviste qui a beaucoup de talent. » (Au même, 7 décembre 1842). Cette dernière lettre est datée de Lille, où il fait une campagne en faveur de l'*Univers*. Au mois de janvier suivant, il la continue à Nancy. Son voyage sera moins fructueux que celui du Nord, mais il y est très accueilli, très fêté. « Les curés sont éperdus de joie lorsqu'ils me voient, je suis fait pour les divertir ; ils me le rendent bien. Je ne suis jamais si content qu'avec ces âmes franches, rudes, dévouées ; je bénis Dieu de m'avoir rendu agréable à ces bons ouvriers de la vigne céleste. » Ses lettres sont remplies de ses éloges des curés de campagne. Fils du peuple, comme la plupart d'entre eux, chez eux il se retrouvait chez des frères de même race, de mêmes origines, de mêmes sentiments.

A Nancy il rencontre Lacordaire qui donne des conférences « inexprimablement belles, » et qui un jour, dans une séance de la société de Saint-François Régis, « l'exhorte solennellement, » devant cinq cents personnes, « à garder le célibat pour la cause du bon Dieu et de la presse chrétienne. » Ces deux hommes n'étaient pas fait pour s'entendre. L'un était toujours un peu dominateur, se confinait dans des sphères supérieures où l'on n'était pas tenté de le suivre, aussi ses conversations devenaient fatalement des monologues ; l'autre, simple, cordial et bon, aimait, cherchait et forçait la réplique ; on jouissait de l'écouter, mais tout le monde était à l'aise, y allait de son esprit ; les entretiens avec lui étaient attachants, comme ses ripostes éblouissantes. De Nancy il rapporte les éléments de la *Résurrection d'une ville* qui fait partie de *Çà et là*. Le héros de cette résurrection chrétienne, c'est M. Guerrier de Dumast.

Quand il rentra aux bureaux de l'*Univers*, l'*Union catholique* avait disparu ; les deux feuilles avaient fusionné. En annonçant cet événement, du Lac déclarait que le journal suivrait sa même ligne de conduite :

« L'*Union catholique*, ajoutait-il, vient associer ses travaux à ceux de l'*Univers*... Les écrivains qui avaient cru utile de partager leurs forces pour attaquer l'ennemi commun par deux côtés à la fois se sont donc ralliés sous une seule bannière et ont confondu leurs efforts, leurs travaux, leur ardeur, leur existence entière, dévoués à servir avec courage, indépendance et inébranlable fidélité la cause de l'Eglise et de la nationalité française.

« Rien n'est changé dans la direction de l'*Univers*, dans sa constitution sociale : nos forces sont doublées, voilà tout. »

Cette note ne disait rien de la politique, parce que sur ce point chacun gardait ses convictions et que les divergences persistaient, profondes autant que bigarrées. Louis Veuillot et du Lac acceptaient le pouvoir établi, sans plus ; Saint-Chéron était gouvernemental ; le comte de Lavau attendait l'avènement de Henri V. Du Lac et Saint-Chéron étaient tous deux rédacteurs en chefs ; M. Taconet et M. Bailly, tous deux administrateurs. Les principaux rédacteurs des deux feuilles étaient admis aux séances du comité. On devine que les débats pouvaient être orageux quand on abordait les questions politiques. Saint-Chéron trouvait toujours qu'on était dur pour le ministère ; le comte de Lavau, qu'on l'attaquait trop mollement. « Un exemple, dit M. Eugène Veuillot, montrera comment les choses se passaient. C'était jour de séance. Louis Veuillot remet à du Lac un article, celui-ci y jette les yeux et le fourre précipitamment dans sa poche. — Est-ce pour le soumettre au comité que vous ne l'envoyez pas à l'imprimerie ? lui dit mon frère. — Par exemple ! je ne l'envoie pas tout de suite parce qu'il me paraît salé et ne peut plaire à tout le monde. Or s'il revenait en épreuves avant la fin de la séance, on demanderait à le lire, et l'on voudrait l'adoucir, sinon l'écarter. Je l'enverrai quand la séance sera levée. — Très bien ! Et moi je pars pour n'avoir pas à dire quel article j'ai fait. » Du Lac dont la volonté était calme, résolue

et rude, usa plusieurs fois de ce procédé quelque peu irrégulier. Naturellement il y eût des protestations... »

En fin de compte c'était du Lac et Louis Veuillot qui restaient les maîtres, d'abord parce qu'ils avaient l'intelligence plus haute, le caractère plus ferme, et qu'ils étaient dans le vrai, ensuite parce qu'ils avaient entraîné de leur côté M. Eugène Taconet qui possédait la caisse.

Quelque temps après, du Lac entra chez les Bénédictins. Il n'était que simple tonsuré et d'ailleurs ne reçut jamais les ordres, mais il avait dès longtemps des aspirations vers la vie religieuse, et il céda à son attrait. Louis Veuillot fut donc obligé de le remplacer comme rédacteur principal : « Ce n'est pas seulement un ennui inimaginable, déclare-t-il, c'est un véritable malheur que cette nécessité. Mais elle est absolue. Il faut que je prenne le fardeau, ou que l'*Univers*, après avoir chancelé quelques jours entre le légitimisme étroit de l'*Union catholique* et le ministérialisme, tombe dans un de ces abîmes. Je ne puis ainsi laisser périr une œuvre de cette importance. Je me dévoue donc. Jamais je n'ai rien fait avec plus de chagrin, car non seulement la capacité me manque, du Lac n'étant plus là, mais je vais avoir encore à subir des luttes et des tracasseries dont je ne finirais pas de vous donner le détail si je voulais l'entreprendre. Venez à mon secours devant Dieu, mon cher ami. Songez tous les matins, à la messe, que je suis accablé, seul sur la brèche, pas un ami autour de moi pour me consoler et m'aider, et sans cesse piqué par les cousins et les mouches pendant que je combats. » (A l'abbé Morisseau, 13 mars 1843).

Désormais il est « secrètement rédacteur en chef » et remplace du Lac « sous le voile du Père Bailly. » — « Rien ne se fait sans mon consentement, et j'use de politique pour que ma volonté plaise à l'*Union* que nous ne voulons point blesser. Saint-Chéron est prié de se tenir sous terre, et j'ai quatre mille francs par an. » Pour être plus près du journal il s'est mis en pension chez M. Bailly, où il est « logé, nourri, chauffé, blanchi, raccommodé, tisané s'il le faut et clystérisé en cas de besoin, moyennant la somme de 1800 francs par an. » (A son frère, 28 mars 1843).

Louis Veuillot n'était pas homme à entretenir une situation fausse. Il savait ce qu'il voulait, et ce qu'il voulait il le voulait bien. Puisqu'il était rédacteur en chef, il en assumerait les charges, mais avec les charges l'autorité et les prérogatives. Bientôt il mande dans l'intimité à M. Eugène Veuillot : « Je suis rédacteur en chef de cette façon que Taconet m'appartient absolument, que rien ne passerait contre ma volonté, que je ferais tout passer contre la volonté des autres, mais que je dois me montrer coulant pour les autres et prudent pour moi. » C'est un vrai « mariage à la mode. » La séparation est inévitable « et sera fort désirable. Les nouveaux venus ne sont visiblement entrés dans la communauté qu'avec la prétention de tout prendre. » (Avril 1843).

La situation était donc délicate ; elle se dénoua cependant, sans cassure. Les principaux rédacteurs de l'*Union*, comme Henri et Charles de Riancey, le comte d'Horrer, l'abbé Le Dreuil restèrent à l'*Univers* et Louis Veuillot devint rédacteur en chef, sans conteste. Cette décision était le triomphe de l'idée catholique : la presse respectueuse du pouvoir, mais libre vis-à-vis de l'Etat. Pas de faveurs officielles, mais pas de compromissions. Louis abandonna son « sous-cheffat » et Eloi Mallac, son directeur, cette fois définitivement. Depuis quelque temps d'ailleurs, s'il gardait la place, il ne touchait pas d'appointements. Sa voie était trouvée, il y entra de pleine joie, pour y travailler à plein collier. — Ce n'est pas qu'il n'ait conçu quelques regrets. Journaliste, certes, il l'était, comme pas un, cependant il était plus littérateur encore que journaliste. En quelques années il avait écrit, avec son âme surtout, des livres admirables de forme littéraire, d'esprit, de piété communicative, *Rome et Lorette*, les *Pèlerinages de Suisse*, *Pierre Saintive*, le *Sub tuum* ou *Agnès de Lauvens*, l'*Honnête femme*, et il composait les *Français en Algérie*. Le succès les avait tous couronnés. Son âme restait pleine de poésie et de chants, son esprit avait conçu une multitude de plans de livres nouveaux et sa plume jouissait d'avance de les écrire pour faire connaître l'Eglise, la vérité, la beauté éternelle, pour faire aimer Dieu. Tous ces « livres rêvés, » toutes ces fleurs à peine écloses, mais vivantes déjà dans sa puissante imagination, dans son cœur tendre et pieux, tout cela, « au vent ! » Dans *Çà et là*, il expose en quelques pages pénétrantes la tristesse de ses adieux à tant de beaux rêves.

Déjà il avait un nom, il était redouté et admiré, il comptait des amis même parmi les écrivains boulevardiers ou universitaires : son talent avait séduit tous ceux qui savaient manier une plume. Il pouvait écrire des ouvrages de longue haleine qui eussent recueilli les faveurs des lecteurs du présent et du public de l'avenir, atteindre rapidement le sommet de la gloire. Il fallait renoncer à tout cela ; il le fit généreusement. Les verges remplaceraient les lauriers ; la haine, les outrages, les injustices, les écœurements, seraient son lot abondant, au lieu des éloges publics, des palmes flatteuses, des distinctions officielles, du fauteuil académique. La méchanceté fut si criante alors que c'est aujourd'hui seulement que les lettrés universitaires ont découvert Louis Veuillot. Il y eut complot, dans leur clan, pour l'ignorer ou pour le dénigrer, et quand Jules Lemaître publia son étude étincelante, mais bien incomplète, sur l'écrivain catholique, pour beaucoup ce fut une révélation.

Mais il jugea qu'il y avait mieux à faire que d'écrire de beaux livres : c'était de combattre ; et

de sa brillante plume d'aigle ou de cygne, il fit une épée. Dieu l'avait doué à la fois de vigueur et de mesure. Son style put paraître violent, sa ligne de conduite demeura immuablement calme et sage. Il acheva et fixa l'évolution de l'esprit catholique dans la presse. Les uns, comme l'école de l'*Avenir*, avaient trop méprisé le pouvoir; les autres, comme le parti de l'*Union catholique*, l'avaient ou trop encensé ou trop injurié; il se garda des excès et resta dans le juste milieu de la doctrine et du respect. D'autre part, il apportait à la défense de l'Eglise, outre son merveilleux talent, une force vierge. Les anciens rédacteurs de l'*Avenir* gardaient, malgré tout, une sorte de tare, et restaient suspects. A Rome, il suffisait de parler de « la queue de Lamennais » pour indisposer le Souverain Pontife et les cardinaux. Louis Veuillot n'avait aucune attache à la doctrine mennaisienne, aucun penchant pour ces hommes, aucune compromission auprès de n'importe quel parti; c'était l'homme nouveau des nouveaux temps catholiques, c'était la jeunesse et l'avenir.

Il est le maître maintenant, il peut sans entrave exposer, développer, claironner son programme dès longtemps d'ailleurs parfaitement arrêté. « L'*Univers* appelé à une renommée si brillante, dit M. Eugène Hatin, ne prit de l'autorité que quand M. Veuillot en fut devenu rédacteur en chef. » Cette autorité commence avec l'ampleur et la netteté de ses déclarations :

« Nous ne sommes entièrement hostiles qu'à la source radicale du désordre, à l'impiété, à la dépravation des doctrines, à l'effroyable avilissement des mœurs. Justes envers tous, soumis aux lois du pays, dévoués à celles de l'Eglise, — libres et chrétiens, — nous réservons notre hommage et notre amour à l'autorité vraiment digne de nous qui, sortant de l'anarchie actuelle, fera connaître qu'elle est de Dieu, en marchant vers les nouvelles destinées de la France, une croix à la main...

« Eglise et Patrie! c'est-à-dire soumission aux vérités de la foi; soumission aux adorables volontés de la Providence, même lorsqu'elles pèsent sur nous, et surtout lorsque leur poids semble plus extrême; constance dans le travail qui paraît inutile, générosité dans le sacrifice méconnu, loyauté dans le combat le plus vif et contre l'ennemi le plus déloyal. Pardon, oubli, dévouement dans la défaite et dans la victoire à l'adversaire vainqueur ou vaincu, parce qu'il est moins un adversaire qu'un frère et que c'est pour lui-même que l'on a lutté contre lui.

« Oui, obéir à l'Eglise contre nos désirs et contre les instincts mêmes de nos cœurs; contre ces instincts encore aimer des frères ingrats... Nous sommes chrétiens; ce n'est que dans nos consciences et dans nos cœurs que nous aurions pu trouver des obstacles insurmontables. Nous y avons regardé longuement; nous n'y avons rien vu qui dût nous arrêter; nous poursuivrons notre chemin...

« Nous rendrions justice au Pouvoir, quand même on affecterait de nous croire soudoyés par lui; nous blâmerions, s'il le fallait, nos amis les plus généreux, dussent-ils aussitôt nous abandonner... »

Voilà ce qu'écrivait le jeune rédacteur en chef, à peine âgé de trente ans. Comment ne pas admirer et cette fermeté et ces envolées? On sent qu'il est sur son terrain et qu'il possède ses idées. On prévoit aussi qu'il saura se défendre contre tous ceux, amis et ennemis, qui l'attaqueront. Car ce ne sont pas seulement des contradictions qui l'attendent, mais des colères, des délations même. Jusqu'à cet excellent Ozanam qui bientôt, lui présent, dans une réunion présidée par l'archevêque de Paris, lui prédira le sort de Lamennais, et l'accusera de frapper sur des hommes « assez malheureux pour ne pas croire, » dont il empêche le retour.

« Nous voulons bien que les blasphémateurs sauvent leur âme, lui répond-il le lendemain, mais nous ne voulons pas qu'en attendant ils en perdent d'autres... Il importe sans doute qu'ils se sauvent, mais il importe aussi qu'ils cessent de nous perdre. Leur âme n'en vaut pas deux, et encore moins en vaut-elle cent ou mille...

« Mais ils auraient pu se convertir, donner un grand exemple... — Oui, c'est ainsi que vous les voyez. Nous les voyons, nous, dans les écoles, au milieu d'une jeunesse qu'ils abreuvent sans scrupule de tous les venins de l'erreur : ils ont l'audace sur le front, la raillerie à la bouche; ils nous permettent de croire qu'ils ont l'athéisme au cœur. Nous comptons par centaines leurs victimes, et dans nos âmes mêmes s'agite un reste de leurs poisons. Puisse Dieu les convertir demain! Notre affaire est de leur échapper aujourd'hui!

« Mais il ne faut pas manquer à la charité! — Ne pourriez-vous pas d'abord être vous-mêmes plus charitables envers nous? Quelle est donc cette étrange pondération qui vous pousse à nous reprocher en quelque sorte de n'être pas chrétiens?...»

On peut être sûr que la campagne sera rudement menée... Montalembert est à Madère avec sa femme malade : c'est donc Louis Veuillot qui devra combattre presque seul dans les luttes de 1844 pour la liberté de l'enseignement. Mais il ne laissera rien à dire. Nous avons d'ailleurs raconté tout cela en son temps, et sa *Lettre à M. Villemain*, qui était le pendant de la brochure de Montalembert, *Du devoir des catholiques dans la question d'enseignement*, et le procès de l'abbé Combalot, condamné à quinze jours de détention (6 avril 1844), et celui de l'*Univers* (4 mai 1844) d'où son rédacteur en chef et son gérant Barrier sortirent honorés d'une amende de trois mille francs et d'un mois de prison [1].

[1] Voir nos articles de l'année dernière sur *La liberté d'enseignement au XIX^e siècle*, n^{os} des 26 janvier, 23 février, 11 mai, 8 juin, 17 août et 14 septembre.

C'était la vengeance de M. Villemain. Mais la Conciergerie mit au front de Louis Veuillot l'auréole de la persécution qui appelle toujours le respect. Il fallait la prison à l'*Univers* pour que nulle gloire, nulle consécration ne lui manquât[1].

QUESTIONS
de science ecclésiastique

CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — Le Saint-Esprit est-il communiqué substantiellement ou accidentellement dans le sacrement de confirmation ?

R. — Quand il se présente une question à résoudre, la première chose à faire est toujours d'en bien préciser les termes.

Ici les expressions « substantiellement ou accidentellement communiqué » ont besoin d'être expliquées.

Dans la Confirmation, le Saint-Esprit est « communiqué » : c'est un point qui est certain et sur lequel il n'y a pas à discuter.

Il est communiqué d'une manière spéciale en rapport avec l'effet du sacrement : c'est encore un point hors de conteste. Mais il l'est de la manière générale qu'il l'est par les autres sacrements et par les autres moyens de sanctification. Par la grâce sacramentelle et spéciale de la Confirmation, le Saint-Esprit est donné de la même façon que par la grâce du baptême et dans toute infusion de la grâce sanctifiante. Le mode de communication est le même; la communication spéciale opérée par le sacrement de Confirmation a de particulier qu'elle se termine dans le sujet à l'effet propre au sacrement de Confirmation, qui est de rendre parfait chrétien le fidèle né à la grâce par le baptême. C'est ce qui ressort de l'enseignement commun sur la grâce en général et sur la grâce sacramentelle en rapport avec la grâce sanctifiante.

Or, en toute infusion de la grâce, le Saint-Esprit nous est donné de deux manières : 1o pour habiter en nous ; 2o pour être en nous le principe qui nous élève à l'être surnaturel et nous donne de produire les actes de la vie surnaturelle. Dans la Confirmation, il nous est communiqué pour habiter en nous, non pas que cette communication commence en nous l'inhabitation de l'Esprit-Saint, puisqu'elle a pris naissance à la première infusion de la grâce sanctifiante au baptême ; mais l'inhabitation est plus parfaite en ce que l'Esprit-Saint nous est plus intimement, plus profondément, plus efficacement uni. Il nous est aussi communiqué comme principe de vie et d'opération surnaturelles en ce qu'il nous donne de vivre plus parfaitement et d'être disposé à des actes plus parfaits de vie surnaturelle.

Cette « communication » est-elle « substantielle ou accidentelle ? » Avant de répondre, il nous faut encore expliquer en quel sens ces deux expressions peuvent se prendre.

« Substantiellement » peut se rapporter à l'Esprit Saint : ce mot signifie alors que le Saint-Esprit nous est communiqué « dans sa substance » et, ce qui est le même, dans sa personne.

« Accidentellement » ne saurait guère lui convenir : car dans l'Esprit-Saint il n'y a pas d'accident ; cette expression « accidentellement, » appliquée à l'Esprit-Saint, n'est donc susceptible d'aucun sens acceptable.

« Substantiellement » peut se rapporter à l'âme du confirmé : et alors ce mot signifie que la communication de l'Esprit-Saint entre dans la substance de l'âme et fait partie de son être substantiel.

« Accidentellement » appliqué à l'âme signifie que cette communication crée dans l'âme un accident nouveau, un nouveau mode d'être et d'opérer, une faculté nouvelle, une nouvelle habitude.

Si l'on étudie la question dans sa formule en tenant compte de ces explications, on voit qu'elle est difficile à entendre dans un sens bien logique.

Pour qu'elle fût logique, en effet, il faudrait que les deux expressions « substantiellement » et « accidentellement » fussent contradictoirement opposées, et, pour cela : 1o qu'elles se rapportassent au même objet ; 2o que l'un des deux termes de la disjonctive fût la négation de l'autre. Or, l'opposition ne saurait exister pour le Saint-Esprit, puisqu'une seule des expressions lui convient ; elle ne saurait donc exister que du côté de l'âme. La question devrait alors se traduire ainsi : « La communication de l'Esprit-Saint est-elle substantielle ou accidentelle dans l'âme du confirmé ? » Mais, ainsi formulée, la question laisse de côté la substance de l'Esprit-Saint pour ne concerner que la substance et les accidents de l'âme, et ce n'est pas ainsi qu'on l'entend. Evidemment on demande si la communication de l'Esprit-Saint est la substance de l'Esprit-Saint ou un accident de l'âme et ici les deux expressions « substance » et « accident, » ne se rapportant pas à un seul et même objet, ne peuvent avoir entre elles l'opposition contradictoire qu'exigerait la logique.

Malgré le vice constitutionnel de la question, nous la prendrons telle qu'elle se présente et nous la résoudrons sous ses différences faces.

D'abord nous devons affirmer que ce qui nous est donné ou communiqué dans la Confirmation, c'est l'Esprit-Saint dans sa substance et sa personne : il ne saurait en être autrement, l'Esprit-Saint nous étant donné, car il est identiquement sa substance et sa personne. C'est donc dans sa substance et sa personne qu'il nous est donné par

[1] Lire surtout le premier vol. de *Louis Veuillot*, par M. Eugène Veuillot. (Paris, Retaux).

la Confirmation pour habiter en nous plus parfaitement et pour être en nous le principe d'une vie surnaturelle plus parfaite et d'opérations surnaturelles plus excellentes, conformément à ce qui a été dit plus haut.

Maintenant, comment l'Esprit-Saint est-il reçu dans l'âme? Est-ce pour faire partie de la substance de l'âme ou comme un accident de cette substance? — Ni l'un ni l'autre. Si la substance de l'Esprit-Saint devenait notre substance, nous serions Dieu comme lui, ayant en nous la nature divine qui est la même chose que la substance divine; nous serions avec lui un seul et même Dieu, puisqu'il n'y a qu'une seule et même substance ou nature divine; et, comme nous entrerions en Dieu par la personne de l'Esprit-Saint, nous serions avec lui la troisième personne de la Sainte Trinité. C'est du pur panthéisme et de l'absurdité. — Si la substance de l'Esprit-Saint s'unissait à notre substance comme un accident, il faudrait admettre une série d'autres absurdités, savoir : qu'une substance puisse, restant substance, devenir l'accident d'une autre substance; qu'une substance infinie soit reçue dans une substance finie comme un simple accident de celle-ci; qu'une substance bornée puisse recevoir un accident infini, etc. — La présence substantielle de l'Esprit-Saint en nous n'est donc en nous ni substance ni accident, et, dans ce sens, elle n'est ni substantielle ni accidentelle.

Comme habitant en nous et comme principe de vie et d'opération surnaturelles, le Saint-Esprit nous élève à une haute dignité et à un degré surnaturel de vie. C'est un sceau divin qui produit en notre âme une empreinte divine, dont il est la cause efficiente, parce qu'il la produit, exemplaire, parce qu'elle nous forme à son image, et finale, parce qu'elle nous dispose à le voir et jouir éternellement de sa vue.

Cette dignité, cette élévation de notre vie, cette empreinte du sceau divin qui sont les effets de la présence substantielle de l'Esprit-Saint, sont en nous à la fois accidentellement et substantiellement : accidentellement, parce que ces effets modifient notre âme; substantiellement, parce qu'ils affectent, non seulement nos actes et nos facultés, mais encore la substance même de notre âme qui est élevée à une manière d'être supérieure. Dans ce sens, ce que nous recevons de l'Esprit-Saint substantiellement présent, est à la fois substantiel et accidentel. Et ainsi la communication qui nous est faite de l'Esprit-Saint dans la Confirmation est à la fois substantielle et accidentelle.

Résumons en quelques mots notre réponse. Dans la Confirmation, le Saint-Esprit nous est substantiellement et personnellement donné, non pour que sa substance devienne la nôtre ou que la nôtre devienne la sienne, mais pour être le principe d'une élévation surnaturelle qui se produit en nous accidentellement et qui informe à la fois la substance de notre âme, ses facultés et ses actes.

Cette solution est à la fois contre ceux qui prétendent que ce n'est point dans sa substance, mais dans sa seule efficience, que le Saint-Esprit nous est donné; et contre ceux qui prétendent que le Saint-Esprit informe notre âme de sa propre substance : deux erreurs qui sont l'une et l'autre contraires à la foi divine catholique : la première, parce qu'elle contredit l'Ecriture, l'enseignement constant des saints Pères et le sentiment de l'Eglise; la seconde, parce qu'elle contredit en outre la définition du Concile de Trente sur la cause (ou la nature) de la justification. (Sess. VI, *De Justif.*, c. VII, ante med.).

Pour compléter notre réponse, il n'est pas inutile d'ajouter que dans la Confirmation nous recevons, avec le Saint-Esprit et de la même manière, les deux autres personnes de la Sainte Trinité, qui dans les œuvres *ad extra* sont inséparables l'une de l'autre. C'est par appropriation que l'effet de la Confirmation est attribué au Saint-Esprit, bien qu'il soit commun aux trois personnes divines. L'union que la communication de l'Esprit-Saint établit entre lui et l'âme du confirmé n'est pas une union hypostatique comme celle de la nature divine et de la nature humaine dans l'Incarnation.

Q. — L'*Ami du Clergé* (page 335) est d'avis qu'on peut donner un billet de confession à un *futur* « dont on ne peut tirer le plus petit aveu, » pourvu qu'il soit « entré au confessionnal, et que, extérieurement, il ait paru se confesser. »

Il semble que cette décision, mise en pratique, aurait de graves inconvénients, entre autres celui de ruiner la coutume salutaire qui, chez nous, oblige les fiancés à se préparer au mariage par le sacrement de Pénitence.

Il est sûr en effet qu'un jeune homme muni d'un billet de confession obtenu dans de telles circonstances, ne manquera pas de faire savoir qu'il a refusé de se soumettre aux exigences du prêtre. Dès lors, les jeunes gens qu'il aura invités à ses noces se sentiront encouragés à l'imiter et plusieurs le feront au moment voulu. Bientôt tout le monde saura qu'on peut impunément mépriser la loi, et le billet de confession deviendra un sujet de risée, voire un trophée que se plaira à étaler l'incrédulité triomphante.

En outre, le prêtre, dans ces conjonctures, joue un rôle de dupe. Aux yeux du monde, il passera pour naïf à l'excès, puisqu'il aura vu une confession réelle dans ce qui n'en est pas même l'ombre; — à moins cependant qu'on ne le traite de menteur. En tout cas il passera pour un homme faible, et son ministère sera discrédité.

En vain emploierait-on cette formule à double sens : « J'ai entendu un tel au saint tribunal. » Le peuple, peu habitué aux distinctions, comprendra ces paroles dans leur sens obvie qui est celui d'une confession sacramentelle, et alors se réaliseront les inconvénients signalés plus haut. S'il les comprenait autrement, le scandale serait pire encore : on conclurait que ce qui est exigé ce n'est plus la confession, mais une simple formalité consistant à se présenter.

Quant au danger d'une confession hypocrite et mensongère, ou d'un mariage civil, ce sont de moindres maux en comparaison du mépris des sacrements et de la religion; et on ne doit pas l'éviter à ce prix, d'autant que ce danger a pour cause unique la malice du personnage en question.

Il m'a paru que ces raisons d'ordre général rendraient

plutôt illicite la pratique que vous conseillez ou que vous permettez, en vous basant sur des motifs d'ordre privé. Qu'en pensez-vous?

R. — Trois simples remarques suffiront, il nous semble, pour montrer clairement que notre première décision est inattaquable. 1° Le cas d'un futur entré au confessionnal et dont on ne peut tirer même le plus petit aveu, doit être très rare, exceptionnel en quelque sorte. Nous supposons en effet qu'il se présente très poliment et sans faire aucun scandale (car s'il venait y faire du scandale il devrait être traité comme le futur du cas précédent), et alors, avons-nous dit, « un prêtre habile et bienveillant, par de douces sollicitations et par des questions amicales, pourra tirer de lui au moins un commencement de confession, et s'en servir pour le rapprocher au moins un peu de la religion, lui donner quelques avis salutaires, et même obtenir de lui quelques promesses, et alors, même quand il ne pourrait pas lui donner l'absolution, son travail n'aurait pas été complètement inutile. » Et nous devons avouer que, quoique nous ayons beaucoup confessé, nous n'avons jamais rencontré de futur dont nous n'ayons pu obtenir au moins quelque aveu, et que nous connaissons nombre de prêtres, ayant beaucoup confessé comme nous, qui toujours aussi ont obtenu au moins quelques aveux de tous ceux qui se sont ainsi présentés poliment au confessionnal : et alors ils n'ont jamais eu de difficultés sérieuses relativement au billet de confession.

2° Mais en supposant le cas, qui assurément a dû se présenter quelquefois, l'*Ami* a dit que « le prêtre qui alors refuserait le billet de confession ne pourrait être blâmé, puisque, aucune confession n'ayant été faite, il n'y a rien qui tombe sous le secret sacramentel. » Il suit de là que si un prêtre se trouvait dans un pays où le billet de confession donné à ces sortes de personnes causerait un vrai scandale et devrait tourner au mépris du sacrement et de ses ministres, il *ne devrait pas* le donner, puisqu'il n'y est pas obligé. Encore faut-il qu'il ne se fasse pas illusion et agisse bien prudemment.

3° Si au contraire le confesseur croit que le refus du billet de confession fera plus de mal que de bien (et nous pensons qu'il en serait ainsi au moins dans le plus grand nombre des paroisses de France), pourquoi le refuserait-il, puisqu'il ne fait après tout qu'attester une vérité, à savoir, qu'il s'est présenté au tribunal de la pénitence ; qu'il évite bien des difficultés ; et qu'il peut même en profiter pour relever aux yeux du futur le respect du confessionnal, en lui disant, par exemple : « Mon ami, je pourrais à la rigueur vous refuser un billet de confession puisque vous ne voulez pas du tout vous confesser, mais pour moi tout ce qui se passe au confessionnal est sacré et absolument secret, je vais vous donner un certificat attestant simplement ce qui est public, à savoir, que vous vous êtes présenté au tribunal de la pénitence, et croyez bien qu'il y a dans tout cela quelque chose qui n'est pas humain, quelque chose que vous ne soupçonnez pas. » Il y a des personnes sur qui de telles paroles pourraient faire plus d'impression qu'une confession faite sans sincérité et sans contrition ni bon propos, uniquement pour avoir un billet.

Q. — Je crois qu'il faut être très prudent actuellement avant d'attribuer au démon les faits de télépathie ou de suggestion. Je sais bien qu'il ne faut pas tomber dans l'excès opposé ; au lieu de voir le diable partout, il ne faut pas vouloir ne l'apercevoir nulle part. Il y a un milieu à tenir. On se montre souvent trop affirmatif. Ainsi dernièrement M. l'abbé Blanc énonçait dans sa revue l'*Université Catholique* — dans un article où il attaquait ce que la vôtre a publié sur le somnambulisme — ce principe renversant que la lecture à travers un corps opaque est certainement surnaturelle. Or, tout son argument repose sur des équivoques relatives aux mots *lumière, opaque, voir*. Un appareil photographique enregistre les rayons X passant à travers ma peau qui est opaque. Or un œil suffisamment sensible peut faire ce que fait la plaque. C'est désolant de montrer une telle ignorance de la nature de la lumière !

Actuellement on étudie beaucoup la télépathie et la clairvoyance. J'en connais des faits inouïs, arrivant à des personnes très pieuses. Cela a tous les caractères d'un don naturel. Nous confondons l'anormal et le préternaturel. Flammarion vient de publier un livre très documenté là-dessus (malgré son deuxième chapitre, qui est antichrétien). Le clergé fera bien d'attendre, au lieu de donner d'avance des jugements.

A la page 174, vous citez un passage du Rituel. J'ai consulté là-dessus quatre professeurs de théologie, qui m'en ont donné de très larges interprétations. Ils n'admettent pas que cela suppose une affirmation dogmatique.

R. — Cette note semble exacte et sage, et en tout conforme à la doctrine toujours défendue par l'*Ami du Clergé* qui n'aime et ne prêche l'exagération ni dans un sens, ni dans un autre. — Quand il s'agit de faits de télépathie, de suggestion, de clairvoyance ou autres de ce genre sur lesquels se font à notre époque beaucoup d'expériences et des études sérieuses, il est assurément dangereux de se prononcer trop tôt ; sur bien des cas la lumière n'est pas encore faite, mais se fera sans doute plus tard. Lors donc qu'on ne peut prouver ni l'extra-naturel ni le naturel, il faut rester dans le doute et parler et agir en conséquence ; sans doute on peut pencher davantage, selon les circonstances et les données qu'on a, d'un côté ou de l'autre, mais sans émettre de véritable affirmation : *Sapiens nihil affirmat quod non probet.*

Le Rituel romain nous donne avec beaucoup de sagesse les règles propres à distinguer l'action du démon ; sans doute il ne prétend point donner là de décision dogmatique ; il serait cependant au moins téméraire de les rejeter ou de n'en pas tenir compte, parce qu'il nous transmet le sentiment et l'enseignement de l'Eglise. — Voici du reste ses propres paroles : « Signa obsidentis dæmonis sunt : ignota lingua loqui pluribus verbis, vel loquentem intelligere ; distantia et occulta patefacere ; vires supra ætatis seu conditionis naturam ostendere, et id genus alia, quæ cum plurima concurrunt, majora sunt indicia. »

Evidemment dans un fait ou chez une personne qui réunirait tous ces différents signes il y aurait opération démoniaque. Mais aussi il est à remarquer : 1° que le Rituel lui-même donne bien à entendre que quelques-uns de ces signes, pris séparément, ne sont pas toujours un indice certain ; — 2° qu'il n'indique point jusqu'à quelle distance la vue peut s'étendre, et jusqu'à quel degré d'occultation elle peut pénétrer en s'aidant de moyens très licites, tout en restant naturelle ; c'est au bon sens et à la science à le déterminer selon les temps et les circonstances ; — 3° qu'il ne parle aucunement de la vue à travers des corps opaques, et si on voulait comprendre cela dans les mots *et id genus alia*, nous dirions de même : Comme le Rituel ne le détermine pas, c'est au bon sens et à la science de le déterminer selon les temps et les circonstances, et à nous de rester dans le doute quand nous ne pouvons avoir de vraie certitude, et d'agir en conséquence.

Q. — Dans l'*Ami du Clergé* du 14 mars 1900, p. 238, on étudie le cas d'un paysan guérisseur, qui a « une réputation quasi-européenne. » On approuve les missionnaires qui lui ont interdit d'exercer son art et l'ont empêché ainsi de continuer à faire ses pâques. On se demande comment on pourra l'absoudre à l'article de la mort. Je trouve trop sévère la solution exposée ; eu égard, bien entendu, aux données qu'on nous fournit.

En effet, les médecins admettent qu'il y a tout un goupe de maladies nerveuses que l'on guérit par suggestion, rien qu'en agissant sur l'imagination du malade, et rien qu'en lui persuadant fortement qu'il sera guéri. Le comité médical de Lourdes l'a proclamé, et refuse, pour ce motif, d'examiner des cas de guérison qui peut-être sont de vrais miracles, mais des miracles dont l'existence pourrait être contestée par les spécialistes.

Or, d'après les données qu'on nous apporte, notre guérisseur ne semble pas faire autre chose que de la suggestion. On nous dit : « Il y a invocation au moins implicite du démon, » car cet homme ne donne au malade « qu'un petit morceau de pain, fait boire dans son verre et fait quelques passes. Quelle proportion naturelle peut-il exister entre cela et l'effet voulu ? » — Mais il y en a une : c'est de frapper l'imagination, de faire croire à un fluide ou à je ne sais quelle force émanée de l'opérateur.

On ajoute « : Il recommande d'avoir confiance en Dieu et en lui ; une confiance sans doute infaillible : quel orgueil ! Il n'est pas un seul des saints thaumaturges qui ait recommandé d'avoir confiance en lui ; Dieu était tout, eux n'étaient rien. » — Mais aussi notre homme a la bonne foi de ne pas se donner comme un saint, un thaumaturge. S'il parlait de la confiance en Dieu seul, cela reviendrait à dire : Je fais des miracles. Il a l'humilité de ne pas prétendre si haut. Il déclare tout bonnement que c'est lui qui guérit, et avec la grâce ordinaire de Dieu. Il a parfaitement raison, puisque c'est sa force de volonté qui subjugue l'imagination du malade et le transforme. Vous appelez cela de l'orgueil ? Non, c'est de la vérité.

Du moins, ne devrait-il pas avoir la modestie de ne pas parler de sa personne ? — Mais il ne peut pas faire autrement. Pour agir sur l'esprit du malade, il faut lui dire : C'est moi qui agis, c'est moi qui veux ; et non pas : C'est une cause inconnue.

On ajoute, il est vrai, qu'il n'a pas voulu se séparer d'un livre spirite d'Allan Kardec ; c'est là une faute, car ce livre est antichrétien, quoiqu'il n'ait pas été mis à l'Index. Mais cette faute n'a rien à faire avec l'art de l'opérateur et n'autorise pas à lui interdire de guérir. De ce qu'il a ce livre, il ne s'ensuit pas, comme on nous l'insinue, « qu'il doit assurément être adonné plus ou moins au spiritisme. » Voilà un homme condamné sur des hypothèses ! Il peut avoir d'autres motifs de tenir à ce livre, par exemple, qu'un paysan n'aime jamais à céder ce qu'il possède, ou que certains passages ont trait à la guérison des maladies par suggestion. Je n'examine pas s'il n'eût pas mieux valu le laisser dans la bonne foi. Je ne m'occupe que de l'art de guérir. Là-dessus *non est inquietandus*.

Dans le numéro de l'*Ami du Clergé* du 1er février 1900, p. 103, on a donné des principes larges et sages sur ces matières.

R. — C'est à tort, croyons-nous, que notre correspondant trouve la solution donnée à ce cas *trop sévère* ; quelques courtes observations suffiront pour l'en convaincre. 1° *Dans une mission les Pères ont refusé de l'admettre à la communion*. Or, ils ont dû certainement peser son cas avec maturité, et il est bien plus facile de résoudre un cas avec justesse en interrogeant celui qui en est l'auteur, et en le faisant parler, que sur un simple exposé toujours trop succinct. On sait d'ailleurs que les missionnaires sont, en général, assez larges dans leurs décisions, et qu'ils tiennent beaucoup à faire réussir leur mission, et à faire approcher surtout bon nombre d'hommes de la sainte table ; si donc ils ont repoussé celui-ci, c'est assurément qu'ils étaient convaincus de son indignité, et que leur conscience ne leur permettait aucunement de l'admettre. — Il y a déjà là une présomption tellement grave qu'elle équivaut à peu près à une certitude.

2° *Il est tout à fait à croire que le sorcier est adonné aux principes néfastes du spiritisme*, et il possède un livre d'Allan-Kardec dont il ne veut se séparer à aucun prix. Si notre correspondant veut se reporter au catalogue de l'Index, il y trouvera nommément inscrits plusieurs livres d'Allan Kardec, et si tous n'y sont pas nommément, ils y sont au moins implicitement. Car ils sont compris dans les livres condamnés par eux-mêmes ; qu'on se reporte en effet aux principes généraux dont il suffit de citer le « 2° : Libri apostatarum, hæreticorum, schismaticorum, et quorumcumque scriptorum hæresim vel schisma propugnantes, aut ipsa religionis fundamenta utcumque evertentes. » Or Allan-Kardec peut être regardé comme un apostat et un hérétique, et ses livres ont pour but de renverser les fondements de la religion. — Sans doute bien des paysans n'aiment pas céder ce qu'ils possèdent, mais cet homme n'est pas un paysan ordinaire, c'est un savant, au moins prétendu. Qu'on remarque enfin que c'est celui qui a exposé le cas, et qui connaît bien l'homme, qui le croit adonné au spiritisme.

3° Nous sommes loin de nier qu'il y ait *des maladies nerveuses qui se guérissent par suggestion*, en agissant fortement sur l'imagination du malade et en lui persuadant qu'il sera guéri ; mais alors presque toujours cette guérison n'est que momentanée. Cependant si notre guérisseur se contentait d'agir sur l'imagination du malade

et de la subjuguer par la force de sa volonté, nous ne le blâmerions pas; mais donner un simple petit morceau de pain, faire boire dans son verre, ajouter quelque passe et recommander d'avoir une confiance, *sans doute infaillible*, en Dieu et *en lui*, sans doute au même degré ou à peu près (ce qui semble une vraie impiété), constituent des pratiques superstitieuses par elles-mêmes, puisqu'il ne peut exister aucune proportion naturelle ou divine entre elles et l'effet voulu. Or, quelle que soit l'intention du prétendu sorcier, il ne lui est pas permis de recourir à des pratiques superstitieuses, il ne lui est pas permis non plus de jeter les autres dans la superstition, ni de leur imposer une confiance superstitieuse : *Non sunt facienda mala ut eveniant bona.*

Nous avons dit que le confesseur « devait agir comme les Pères, à moins que les dispositions de cet homme s'améliorent, et qu'il veuille bien s'amender. » Or, s'il est *tant soi peu* disposé, il corrigera ce qui est évidemment mauvais dans sa conduite, il cessera de recourir à des pratiques certainement superstitieuses et prendra d'autres moyens (licites) d'agir sur l'imagination et de la subjuguer par la force de sa volonté, comme font certains médecins habiles que nous ne condamnerons jamais, et alors il pourra continuer à guérir et pourra aussi être admis aux sacrements.

On veut bien admettre que nous avons donné au 1er février 1900 des principes larges et sages sur la superstition; mais ceux du mois de mars, loin d'être en désaccord avec eux, y sont parfaitement conformes.

Q. — Est-il permis, dans une paroisse où n'existe pas la confrérie du Mont-Carmel, de tenir un registre paraphé par le curé d'une paroisse où cette confrérie est établie, pour y inscrire, à chaque imposition du scapulaire, les noms des personnes qui l'ont reçu? Le contraire, c'est-à-dire l'obligation, pour un confrère qui préside la confrérie, d'inscrire les noms des personnes nouvellement munies du scapulaire dans les paroisses voisines, est onéreuse pour lui et devient facilement occasion d'oubli ou de négligence dans cette inscription.

Si la permission n'existe pas, ne pourrait-on l'obtenir de Rome assez facilement, dans l'intérêt même du gain des indulgences?

R. — Relisez votre billet, cher confrère, et vous verrez qu'il ne pèche pas par l'excès de clarté ; ce qui nous oblige à faire plusieurs suppositions.

Nous sommes dans une paroisse qui n'a pas de confrérie du Mont-Carmel; on y donne cependant le scapulaire. Qui le donne?

Si c'est le curé de la paroisse où la confrérie est établie, il doit, après avoir reçu les personnes, en prendre les noms sur une liste particulière, écrite par n'importe qui, et les transcrire ou les faire transcrire sur le registre de sa confrérie. Du moment que les noms sont écrits sur une liste, les fidèles gagnent les indulgences.

Supposons que le scapulaire soit donné par le curé de la paroisse où n'existe pas la confrérie, agissant en vertu de pouvoirs personnels, comment devra-t-il s'organiser pour la transmission des noms?

1o Il est certain que l'inscription des noms est nécessaire pour gagner les indulgences. Nous en avons pour preuve le décret de la Sacrée Congrégation des Indulgences du 26 janvier 1871, où il est dit :

Sacerdotes qui prædictum indultum benedicendi scapularia ab Apostolica Sede legitime obtinuerint, penes se habeant privatum regestum, et quam primum commode possunt, transmittere teneantur ad superiores respectivæ sodalitatis vicinioris canonice erectæ nomina receptorum, ut in album ipsius sodalitatis referantur.

La Sacrée Congrégation de la Propagande expose la même doctrine dans sa circulaire du 30 juillet 1889, adressée aux missionnaires :

Quant à inscrire sur le registre des confréries les fidèles qui ont été admis, c'est là une condition regardée comme absolument nécessaire pour que les fidèles puissent gagner les indulgences attachées aux confréries. On ne peut déroger à cette loi que par des indults particuliers, qui n'ont de valeur que pour des cas et des lieux déterminés.

Il s'agit ici de véritables confréries, et non des scapulaires de la Passion et de l'Immaculée-Conception, qui au témoignage de la Sacrée Congrégation des Indulgences (27 avril 1887) ne forment pas des confréries. Et cependant les Théatins *conseillent* l'inscription pour cette dernière. Elle est même obligatoire, si l'on veut faire partie de la nouvelle confrérie de l'Immaculée-Conception.

2o L'inscription peut se faire soit sur un registre, soit sur une feuille volante :

Le prêtre qui a obtenu des pouvoirs personnels, dit M. Tachy[1], se procure ordinairement un registre. La Sacrée Congrégation des Indulgences, dans le décret du 26 janvier 1871 en fait la recommandation expresse : *penes se habeant privatum regestum.* Il nous semble toutefois qu'une feuille détachée qu'on enverra à la confrérie la plus proche, suffit pour remplir cette condition, sans que le prêtre en question soit obligé d'inscrire d'abord les noms sur un registre et d'en prendre ensuite une copie pour l'envoyer à la confrérie la plus proche. C'est ce que nous concluons de la circulaire de la Propagande du 30 juillet 1889 : *Fidelium nomina scripto referat in catalogum quem ipse postea subsignabit, et ad proximiorem Confraternitatem seu domum religiosam, uti superius dictum est, transmittat.* C'est bien la feuille même d'inscription que le prêtre est censé envoyer. Il n'y a ailleurs aucune nécessité pour lui de conserver les noms des personnes qu'il a admises dans les confréries, lorsque ces noms ont été inscrits sur les registres de la confrérie.

3o Comme la confrérie du Mont-Carmel a, comme toutes les confréries de scapulaires, un rite déterminé pour la réception, l'inscription des noms peut être faite par n'importe qui, suivant le décret du 25 septembre 1845 : « Inscriptio materialis a quocumque fieri potest, dummodo ab habente facultatem tantum Christifidelis sit rite receptus[2]. »

[1] Tachy, *Traité des Confréries*, n. 273.
[2] *Decreta auth.* n. 331, ad 1.